

Activité 17 Expertise et ressources titres

Pôle Fraude et Missions de proximité (PFMP)

Finalités	
Finalité 1	Gestion des habilitations TES des agents de la préfecture et des mairies
Finalité 2	Mise à jour des coordonnées des interlocuteurs du PFMP (mairies équipées de dispositifs de recueil fixes et celles conventionnées à l'emprunt du Dispositif de recueil mobile pour les cartes nationales d'identité et passeports)
Finalité 3	Suivi de l'activité (recueil, production et délivrance de titres et actions réalisées par les agents des mairies et du PFMP) – Délivrance de Passeports d'urgence, passeports 72 heures, passeports de missions, passeports de service, cartes nationales d'identité Délivrance de cartes nationales d'identité dans les centres pénitentiaires et EHPAD/domicile (sur présentation certificat médical)
Finalité 4	Suivi du contrôle interne en matière de lutte contre la fraude (notamment par des contrôles aléatoires)
Finalité 5	Lutte contre la fraude interne et externe à la délivrance de titres (cartes grises, CNI/PSP, titres de séjour, permis de conduire, échange de permis de conduire étranger, cartes professionnelles taxi /VTC)
Finalité 6	Destruction physique et numérique des titres (CNI/PSP) + tableau de suivi
Finalité 7	Gestion des archives CNI/PSP (numérisation à la demande)
Finalité 8	Gestion des archives cartes grises
Finalité 9	Gestion et conservation des cartes grises immobilisées et perdues
Finalité 10	Délivrance, suivi et retrait des habilitations au SIV pour les professionnels de l'automobile (garages, huissiers). Signature des conventions et des avenants aux habilitations SIV.
Finalité 11	Contrôles des professionnels habilités du commerce de l'automobile (délivrance et retrait :signature des conventions et avenants, procédures de retrait)
Finalité 12	Suivi et contrôle des habilitations informatiques des agents de préfecture (lutte contre la fraude)

Finalité 13	Gestion des extranéités (établissement de procès verbaux et fichage FPR)
Finalité 14	Comptabilité matière des souches vierges des passeports d'urgence
Finalité 15	Traitement des formulaires sur les voyages scolaires vers le Royaume Unis (vérification du FPR des élèves)
Finalité 16	Rédaction de signalement aux procureurs au titre de l'article 40 du code de procédure pénale
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Oui
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Agents
	Usagers (dont ceux suspectés de fraude ; détenus ; militaires)
	Partenaires publics
	Mairies
	Professionnels du commerce de l'automobile
	Huissiers – mandataires judiciaires
	Forces de l'ordre – police aux frontières
Catégories de données traitées	
	Éléments d'identification (dont initiales des agents)
	Vie professionnelle (matricule, fonction, profil attribué, bureau d'affectation, formations suivies)
	Type de dossiers, motif des refus
	Date de la saisine des parquets

	Données relatives aux titres (type, numéro, fond de dossier)
	Données relatives aux infractions et condamnations (antécédents judiciaires)
	Archives CNI/PSP – cartes grises
Catégories de destinataires	
	Service en charge des traitements des titres, les autres référents fraude départementaux, DLPAJ, DMATES, MLFD2I
	Parquets , tribunal judiciaire (pour les fraudes)
	Services de police et de gendarmerie
	Mairies
	CERT CNI/PSP – CERT SIV – CERT PC – CERT EPE
	Professionnels du commerce de l’automobile – huissiers – mandataires judiciaires
	Usagers
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	Archives CNI/PSP : (cf circulaire DGP/SIAF/2015/001) <ul style="list-style-type: none"> • CNI : 12 ans pour CNI non sécurisée • CNI : 15 ans pour CNI sécurisée • PSP : 15 ans pour les mineurs • PSP : 20 ans pour les majeurs
	Archives cartes grises papier à la cave : pas de délai connu
	Archives cartes grises immobilisées : pas de délai connu (5 ans comme les professionnels?)
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MI.
Date de dernière mise à jour	10/12/2024